



MODALITÉS D'ARRIVÉE ET DE DÉPART

Le transfert de la gare ou de l'aéroport d'arrivée au lieu d'hébergement le week-end est inclus dans tous nos séjours Juniors.

POUR QUE CE PREMIER CONTACT SE DÉROULE PARFAITEMENT, IL EST IMPÉRATIF QUE NOUS RECEVIONS LES INFORMATIONS CONCERNANT LE DÉPART ET L'ARRIVÉE DE VOTRE ENFANT AU PLUS TARD LE MARDI PRÉCÉDANT LE DÉBUT DE SON SÉJOUR.

Ce document doit être complété et renvoyé par mail ou par fax accompagné d'une copie lisible recto-verso du passeport ou de la carte d'identité des parents ou du tuteur légal de l'étudiant.

NOM : PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE : / /

DATE D'ARRIVÉE : / / DATE DE DÉPART : / /

HEURE D'ARRIVÉE : HEURE DE DÉPART :

TRAIN N° / GARE : TRAIN N° / GARE :

VOL N°/AÉROPORT : VOL N° / AÉROPORT :

SERVICE MINEUR NON-ACCOMPAGNÉ RÉSERVÉ ET PAYÉ AUPRÈS
DE LA COMPAGNIE AÉRIENNE

OUI NON

DROIT A L'IMAGE

Je, soussigné (Nom, prénom) père /mère / tuteur légal (entourez) de l'enfant ci-dessus mentionné, **autorise la diffusion d'images, d'extraits vidéo ou de photos avec mon enfant**, sur nos différents supports marketing (internet, brochure, CD) dans le cadre de la promotion de nos séjours linguistiques.

Date :

Signature (obligatoire) :



AUTORISATION DE SORTIE ANTIBES

NOM : PRENOM :

Chaque étudiant de 13 à 17 ans bénéficie automatiquement de l'autorisation de sortie non accompagné de la fin des cours jusqu'à 19h30.

LES CONDITIONS D'AUTORISATION DE SORTIE de sortie dépendent de l'âge de votre enfant et du type d'hébergement :

POUR LES JUNIORS HÉBERGÉS SUR LE CAMPUS/ A LA RÉSIDENCE :

- 8 - 11 ans PAS D'AUTORISATION DE SORTIE NON ACCOMPAGNE
- 12 ans PAS D'AUTORISATION DE SORTIE NON ACCOMPAGNE
- 13 - 15 ans PAS D'AUTORISATION DE SORTIE NON ACCOMPAGNE à partir de 19h30
- 16 - 17 ans : merci de choisir l'une des deux options suivantes :
 - OPTION 1: PAS D'AUTORISATION DE SORTIE NON ACCOMPAGNE à partir de 19h30
 - OPTION 2: AUTORISATION AUTOMATIQUE DE SORTIR LE SOIR comme suit :
 - Du lundi au jeudi jusqu'à 22h00
 - Le vendredi, le samedi et veilles de jours fériés jusqu'à 01h00
 - Dimanche jusqu'à 19h30

POUR LES JUNIORS HÉBERGÉS DANS LES FAMILLES D'ACCUEIL :

- 13 - 15 ans PAS D'AUTORISATION DE SORTIE NON ACCOMPAGNE à partir de 19h30
 - Sauf le lundi pour la soirée barbecue jusqu'à 23h00
 - Sauf le vendredi pour la soirée obligatoire sur le campus jusqu'à 23h00
- 16 - 17 ans AUTORISATION AUTOMATIQUE DE SORTIR LE SOIR comme suit :
 - Du lundi au jeudi jusqu'à 22h00 *
 - Le vendredi, le samedi et veilles de jours fériés jusqu'à 01h00
 - Dimanche jusqu'à 19h30

*Exceptionnellement le lundi jusqu'à 23h00 pour la soirée barbecue organisée sur le campus.

POUR LES JUNIORS EN COURS SEULEMENT OU EN PROGRAMME DE JOUR (COURS&ACTIVITES) :

- 8-12 ans PAS D'AUTORISATION DE SORTIE NON ACCOMPAGNE : supervision en continu jusqu'à récupération par les parents après les cours, déjeuners ou activités
- 13-17 ans : AUTORISATION DE SORTIE NON ACCOMPAGNE EN JOURNEE comme suit :
les étudiants sont automatiquement autorisés à sortir non accompagnés pendant la journée en dehors des cours et des activités obligatoires.

Je, soussigné (e) (nom, prénom) père / mère / tuteur légal (entourez) de l'enfant ci-dessus mentionné, confirme que je comprends et j'approuve les règles ci-dessus et l'option choisie pour mon enfant.

Date : Signature (obligatoire) :

NOTES IMPORTANTES

- L'autorisation de sortie ne peut être validée que si le présent formulaire est signé et accompagné d'une copie recto-verso du passeport ou de la carte d'identité du parent ou du tuteur légal.
- Nous nous réservons le droit de suspendre l'autorisation de sortie si cela est jugé nécessaire ou d'exclure des élèves en cas de violation des règles de l'école et / ou de comportement inacceptable.



AUTORISATION DE SORTIE **CANNES**

NOM :

PRENOM :

Chaque étudiant de 13 à 17 ans bénéficie automatiquement de l'autorisation de sortie non accompagné de la fin des cours jusqu'à 19h30.

LES CONDITIONS D'AUTORISATION DE SORTIE de sortie dépendent de l'âge de votre enfant et du type d'hébergement :

13 - 15 ANS

POUR LES JUNIORS DE HÉBERGÉS SUR LE CAMPUS :

- PAS D'AUTORISATION DE SORTIE LE SOIR NON ACCOMPAGNE à partir de 19h30

POUR LES JUNIORS HÉBERGÉS DANS LES FAMILLES D'ACCUEIL :

- PAS D'AUTORISATION DE SORTIE LE SOIR NON ACCOMPAGNE à partir de 19h30
 - Sauf le lundi pour la soirée barbecue jusqu'à 23h00
 - Sauf le vendredi pour la soirée obligatoire sur le campus jusqu'à 23h00

POUR LES JUNIORS EN COURS SEULEMENT OU EN PROGRAMME DE JOUR (COURS&ACTIVITES) :

- **AUTORISATION DE SORTIE NON ACCOMPAGNE EN JOURNEE** comme suit : les étudiants sont automatiquement autorisés à sortir non accompagnés pendant la journée en dehors des cours et des activités obligatoires.

16-17 ANS

POUR LES JUNIORS HÉBERGÉS SUR LE CAMPUS :

- **AUTORISATION AUTOMATIQUE DE SORTIR LE SOIR** comme suit :
 - Pas d'autorisation de sortie non accompagné le soir à partir de 19h30 le dimanche
 - Jusqu'à 22h du lundi au jeudi
 - Jusqu'à 01h00 le vendredi, le samedi et veilles de jours fériés
 - Jusqu'à 19h30 le dimanche

POUR LES JUNIORS EN COURS SEULEMENT OU EN PROGRAMME DE JOUR (COURS&ACTIVITES) :

- **AUTORISATION DE SORTIE NON ACCOMPAGNE EN JOURNEE** comme suit : les étudiants sont automatiquement autorisés à sortir non accompagnés pendant la journée en dehors des cours et des activités obligatoires.

Je, soussigné (e) (nom, prénom) père / mère / tuteur légal (entourez) de l'enfant ci-dessus mentionné, confirme que je comprends et j'approuve les règles ci-dessus et l'option choisie pour mon enfant.

Date :

Signature (obligatoire) :

NOTES IMPORTANTES

- L'autorisation de sortie ne peut être validée que si le présent formulaire est signé et accompagné d'une copie recto-verso du passeport ou de la carte d'identité du parent ou du tuteur légal.
- Nous nous réservons le droit de suspendre l'autorisation de sortie si cela est jugé nécessaire ou d'exclure des élèves en cas de violation des règles de l'école et / ou de comportement inacceptable.



FICHE SANITAIRE

NOM : **PRÉNOM :**

J'atteste que mon enfant remplit les conditions de vaccinations obligatoires légales (DT-Polio).

Si mon enfant est originaire d'un pays Européen, j'atteste avoir fait établir une carte européenne d'assurance maladie.

Mon enfant n'a pas de contre-indication à la vie en collectivité, à la pratique du sport et notamment à l'activité « voile ». L'enfant ne nécessite pas un traitement médical pendant son séjour (si oui, merci de joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants lors de l'arrivée de votre enfant).

ALLERGIES

Asthme : oui non Détails :

Nous acceptons uniquement les étudiants capables de gérer leurs allergies de manière autonome et nous nous déchargeons de toute responsabilité concernant leurs éventuelles réactions allergiques.

Si votre enfant souffre d'une allergie sévère et que vous souhaitez toutefois l'envoyer au Centre International d'Antibes, **merci d'écrire le texte suivant en toutes lettres :**

« Je, soussigné(e) (nom, prénom) décharge le CIA / Atoll Juniors de toute responsabilité concernant les éventuelles réactions allergiques de mon enfant (nom, prénom). »

Date : **Signature (obligatoire):**

Historique santé de l'enfant ou contre indication (opération, accident, maladie, etc.) A remplir si nécessaire

NIVEAU DE BAINNADE

Ne sait pas nager Débutant Confirmé Compétition

LES ACTIVITÉS DE LOISIRS SUPPLÉMENTAIRES DISPONIBLES EN KIOSQUES

Oui, j'autorise mon enfant à pratiquer des activités extérieures non encadrées par le personnel du Centre International d'Antibes/Atoll Juniors et proposées par des professionnels locaux sous la responsabilité de ces derniers.

EN CAS D'HOSPITALISATION

« J'autorise le représentant légal du CIA ou de Atoll Juniors à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant, suivant les prescriptions des médecins et je rembourserai sous 48 heures tous les frais médicaux que le CIA pourrait éventuellement engager pour mon enfant. Je comprends que détenir une carte européenne de santé ou toute assurance maladie ne dispense pas nécessairement du paiement des frais médicaux à l'hôpital »

Parent or Tuteur légal : Nom : Prénom :

Date de naissance : Numéro de téléphone :

déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Date : **Signature (obligatoire) :**